NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

62 Nº 9 1935

Pour la musique sacrée

Alfred BERNIER

p. 971 - 975

https://www.nrt.be/en/articles/pour-la-musique-sacree-3490

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

POUR LA MUSIQUE SACRÉE

En ce mois de novembre, l' « Institut pontifical de musique sacrée » de Rome célébrera les fêtes officielles de ses premiers vingt-cinq ans. Pour comprendre l'opportunité de cette fondation de Pie X, il faut se rappeler les lacunes que la nouvelle école venait combler.

Depuis la Renaissance, la musique d'église allait toujours de mal en pis. Les formes musicales nouvelles envahissaient peu à peu le sanctuaire. Rythme grégorien totalement perdu, éditions de plus en plus fautives. Les maîtres de chapelle, les chantres, les organistes, les fidèles ne se complaisaient plus que dans la musique profane. Le théâtre s'était emparé de l'église. C'était grande pitié au royaume de la liturgie musicale. Profonde et universelle confusion. Décadence complète. Une réforme aurait à déloger une légion d'erreurs, de préjugés, d'abus.

Cependant, depuis la seconde moitié du XIX^e^ siècle, un espoir se

faisait jour. Des chercheurs infatigables — Dom Guéranger, le grand restaurateur de la liturgie, et plusieurs religieux de son monastère, d'autres, Nizard, Lambillotte, s. I., Coussemaker, l'abbé Gontier — pressentant une réforme prochaine, accumulaient manuscrits et documents d'où sortirait, sous l'impulsion vigoureuse des Bénédictins de France, limpide et fraîche comme à sa source, la cantilène ecclésiastique retrouvée.

Faisant écho à Charlemagne, Léon XIII pouvait répéter : « Revenez aux sources de saint Grégoire ». On y revenait.

En Italie, les ouvriers les plus méritants du renouveau liturgique musical devaient être Dom Amelli, O. S. B., et le Père Angelo de Santi, religieux de la Compagnie de Jésus.

Prêtre de Milan, vice-bibliothécaire de l'Ambrosienne, l'abbé Amelli — ce n'est que plus tard qu'il devint moine bénédictin au Mont-Cassin, puis prieur et enfin Père Abbé du monastère de Florence — l'abbé Amelli s'était voué à la cause liturgique : la vaillante revue *Musica Sacra*, qu'il avait fondée, et le Congrès d'Arezzo (1882) témoignent de sa grande activité.

Cependant, le principal restaurateur devait être le P. de Santi. Ordonné prêtre en 1877, appelé à Rome l'année suivante par Léon XIII qui souhaitait vivement la réforme générale des études et des choses du culte, le P. de Santi devait s'y fixer et consacrer sa longue existence à la tâche ardue que lui assignait le Saint-Père.

Haute et forte stature, formation pleinement humaniste reçue dans les grandes écoles d'Italie, de France et d'Autriche, style élégant et clair à la fois, tempérament facile, âme tout ouverte au beau, le P. de Santi possédait, physiquement et intellectuellement, toutes les qualités que requérait sa mission. Mission difficile : réveiller le sens chrétien, le persuader que le théâtre ne convient pas à l'église, rééduquer le goût des artistes et celui du peuple. Le but était clair, précis : former des maîtres de chœur, des chantres, des organistes qui feraient refleurir la fleur desséchée du chant liturgique.

Pendant trente ans, le P. de Santi combattra par la plume — notamment dans la *Civilta Cattolica* et le *Bollettino Ceciliano* — par l'action, en suscitant des Congrès, des fêtes de centenaires (ceux de saint Grégoire en 1891 et de Pierluigi de Palestrina en 1894), en organisant un enseignement spécial de la musique sacrée dans les deux séminaires de la ville des Papes, en fondant une Schola Cantorum qui servira de modèle aux autres séminaires d'Italie.

Sous Léon XIII, la Sacrée Congrégation des Rites avait promulgué par deux fois déjà (1884 et 1894) des règlements sur la musique d'église : les règlements restaient stériles: Les Congrès exprimaient toujours le même désir : la création d'une école spécialisée de musique religieuse. Le P. de Santi ne cessait lui-même de préciser l'objectif.

Le moment jugé inopportun par Léon XIII était devenu si opportun qu'à peine monté sur le trône, le pape musicien, par son Motu Proprio du 22 novembre 1903, ce « code juridique de la musique sacrée » comme l'appelle Pie X, consacrait tous les principes pour lesquels avaient lutté les Amelli, les de Witt, les de Santi.

Cependant la fondation de l'école devait encore subir un retard. Le Saint-Siège ne se croyait pas en mesure de soutenir financièrement un nouvel institut. Mais Pie X avait foi en la Providence... En 1910, le pape donnait vie à l'institution tant désirée. Ce ne sera plus désormais, de la part des Souverains Pontifes, qu'une série ininterrompue de faveurs.

La Providence suscita également de généreux donateurs. N'a-t-on pas vu encore, il y a moins de deux ans, le geste toujours large de la doctoresse en musique, Madame Justine B. Ward, véritable apôtre du chant grégorien, tant en Amérique qu'en Europe, doter l'Institut d'un orgue splendide, l'un des plus beaux de Rome, dédié à la mémoire du grand théoricien réformateur que fut Dom Mocquereau ? Mais n'anticipons rien.

En 1911, un Bref solennel approuve le nouvel institut.

En 1914, Pie X — un mois à peine avant sa mort — accorde à l'École le titre de « pontificale », avec le pouvoir de conférer des degrés académiques.

S. S. Benoît XV logera la nouvelle faculté dans un vaste immeuble, celui-là même qu'elle occupe actuellement, Place Saint-Augustin.

Benoît XV était mort le 22 janvier 1922. Six jours plus tard, agonisait le P. de Santi. Or, ce jour-là, le cardinal-archevêque de Milan, le cardinal Ratti, était à Rome, en vue du conclave. Il tint à donner au P. de Santi, qu'il avait en particulière affection, la joie d'une bénédiction dernière. Le cardinal se présente dans la chambre du mourant. Celui-ci reconnaît le visiteur, et, avec un accent d'humble confiance et une intention non déguisée, il répète : « Éminence, restez avec nous... ».

Quelques jours plus tard, le cardinal Ratti était devenu Sa Sainteté Pie XI. Il restait à Rome et n'allait pas se contenter d'approuver uniquement la bienveillance de ses prédécesseurs.

L'année même de son accession au Souverain Pontificat, Pie XI donnait à l'École, par un Motu Proprio du 22 novembre 1922, sa constitution juridique, sa « charta magna », les statuts fondamentaux, élaborés déjà sous Benoît XV. L'encyclique « Divini Cultus » vint bientôt corroborer le code de 1903. Dans la Constitution des études de 1931, « Deus Scientiarum Dominus », le pape rédige des statuts spéciaux pour la musique sacrée. Il modifie le nom d'École supérieure pontificale de musique sacrée en celui d'Institut pontifical de musique sacrée. Enfin, on espère, dans un avenir rapproché, l'échange des titres de l'Institut avec ceux des Conservatoires de musique de l'État italien.

Les programmes couvrent toute la musique d'église et comprennent trois cours. Chacun de ces cours conduit à la licence et au doctorat.

Le cours grégorien, réparti sur trois ans, comporte la théorie (générale et supérieure), l'esthétique, la paléographie, l'histoire, l'accompagnement du chant grégorien; la liturgie; la législation de la musique religieuse; le solfège supérieur, l'harmonie, le contrepoint; le piano et l'orgue (complémentaires); la pratique et la direction grégoriennes; la pratique du chant polyphonique.

Le cours de composition (cinq années d'études) ajoute, aux matières déjà mentionnées, la fugue, l'histoire générale et particulière de la musique, l'orchestration, la lecture critique, enfin toute la science de la composition.

Le troisième cours, le cours d'orgue proprement dit, dont la durée est de quatre ans, ne retient pas toutes les disciplines ci-dessus décrites, mais, par contre, fait de l'orgue une étude plus profonde et prépare des organistes de métier.

Comme on peut le constater, les cours sont compréhensifs et les horaires, chargés. Est-il besoin d'ajouter que l'admission à l'Institut suppose une certaine préparation et qu'un examen d'entrée est imposé au candidat?

Les leçons se donnent en italien. Ce qui n'empêche pas les élèves d'accourir de tous les coins du monde. Ainsi qu'il arrive dans les Universités romaines, les étudiants forment une bigarrure raciale

sans pareille. France, Allemagne, Autriche, Belgique, Hollande, Luxembourg, Pologne, Espagne, Australie, Mexique, États-Unis, Canada — autant de pays qui comptent des sujets à l'Institut Pontifical. L'Italie a le plus grand nombre de représentants. Presque tous les élèves sont prêtres. Il y a cependant quelques laïcs. La majorité des prêtres appartient au clergé séculier. Les autres sont Bénédictins, Dominicains, Fransciscains, Jésuites, etc.

En 1910, Pie X confia la Présidence de l'Institut au P. de Santi, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 28 janvier 1922. Quelques jours plus tard, Pie XI donnait au P. de Santi un successeur, le R^me^ Père Dom Paul Ferretti, O. S. B., lequel continuait néanmoins et continue encore ses fonctions de professeur. Jadis professeur de philosophie, le Père Abbé du monastère de Parme, Dom Ferretti, avait pris une part importante au renouveau grégorien. Mandé expressément à Rome en 1913 par Pie X, Dom Ferretti apportait à l'Institut le prestige de sa personne et le fruit de ses savantes études. Depuis 1922, l'éminent Bénédictin reste l'âme dirigeante de l'Institut, tout en poursuivant ses leçons d'art grégorien en même temps que la publication d'œuvres importantes comme l' « Esthétique Grégorienne ».

L'Institut compte encore parmi ses professeurs : Mgr Casimiri, Mgr Refice (le premier, maître de chapelle à Saint-Jean-de-Latran; le second, à Sainte-Marie Majeure), Mgr Magnoni, le R. P. Dom Alfonso, O. S. B., MM. Dobici, Camilloni, Dagnino, Vignanelli et le R. P. Santini, O. F. M., chargé de cours. La plupart de ces maîtres sont à l'Institut depuis quinze, vingt ans... Le secrétaire de l'Institut, M. Gentili-Mattei, est l'organiste actuel de Sainte-Marie Majeure.

Vingt-cinq ans. Aux fêtes prochaines, l'Institut se propose d'élever un buste à son premier président, le P. de Santi, et de fixer dans le marbre les grandes dates de l'œuvre. L'Institut aura, pendant ce quart de siècle, fourni aux séminaires, aux églises des deux continents, des maîtres de chœur, des organistes, des compositeurs capables de faire rayonner autour d'eux la beauté musicale, celle-là dont rêvait, pour les fidèles, le saint Pape Pie X lorsqu'il voulait les « faire prier sur de la beauté ».

Rome. Alfred BERNIER, S. I.